

Notice d'information – Protection des données personnelles au sein du Réseau-L

Dans le cadre des prestations d'accueil de jour du Réseau-L (accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire et accueil familial de jour), la Ville de Lausanne et les structures d'accueil (ci-après « nous ») recueillent et traitent certaines données personnelles vous concernant ainsi que celles de votre enfant.

Ces données sont nécessaires pour :

- votre adhésion au Réseau-L ;
- votre inscription sur la liste d'attente centralisée (LAC) ;
- la détermination de vos revenus pour établir la facturation ;
- l'accueil de votre enfant dans une structure affiliée au Réseau-L.

Nous traitons toutes les données personnelles avec soin et conformément aux lois en vigueur sur la protection des données.

Vous pouvez refuser de fournir les données demandées. Cependant, dans ce cas, votre enfant ne pourra pas être accueilli dans le Réseau-L.

Le but de cette notice est de vous expliquer clairement comment nous utilisons vos données personnelles et quels sont vos droits.

1. Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

Les responsables du traitement sont :

- la structure d'accueil pour l'accueil collectif, ou l'accueillante ou accueillant en milieu familial pour l'accueil familial de jour ;
- les services de la Ville de Lausanne suivants :
 - o Service de la petite enfance (SPE) ;
 - o Service des écoles et du parascolaire (SEP) ;
 - o Service quartiers, jeunesse et famille (QJF).

Pour toute question concernant cette notice d'information ou pour exercer vos droits en matière de protection des données, vous pouvez contacter directement la structure d'accueil de votre enfant ou à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ) :

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Place Chauderon 9
Case postale 5032
1001 Lausanne
+41 21 315 62 11
ejq-direction@lausanne.ch

2. Quelles données traitons-nous à votre sujet et au sujet de votre enfant ?

Dans le cadre de votre adhésion au Réseau-L, nous ne collectons et ne traitons que les données personnelles nécessaires.

Données concernant votre enfant :

- Données d'identification : prénom, nom, date de naissance, sexe, situation familiale, coordonnées.
- Informations pour le dossier pédagogique : langue parlée à la maison, nom de la ou du pédiatre, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, informations utiles sur son développement physique et psychique.
- Données de santé : allergies, maladies, vaccinations, autres informations nécessaires à sa prise en charge.

Données vous concernant :

- Données d'identification : prénom, nom, date de naissance, sexe, situation familiale, numéro AVS, coordonnées.
- État civil et situation familiale : état civil, identité de la ou du conjoint ou du partenaire, identité des enfants mineurs vivant au même domicile, conventions et jugements liés à une séparation ou une garde.
- Informations professionnelles : profession, employeur, taux d'activité et jours de travail.
- Situation personnelle et financière : revenus, prestations, allocations ou rentes perçues, décisions de taxation, bilan comptable, certificats de salaire.

3. Dans quels buts traitons-nous vos données ?

Nous collectons et utilisons vos données personnelles pour les raisons suivantes :

- vérifier si votre famille remplit les conditions pour bénéficier des prestations du Réseau-L, conformément aux obligations légales ;
- tenir à jour la liste d'attente centralisée (LAC) ;
- déterminer l'ordre de priorité pour l'attribution d'une place d'accueil ;
- constituer le dossier pédagogique de votre enfant, afin de garantir un accueil adapté à ses besoins ;
- établir une notice au nom de votre enfant. Ce document regroupe les informations essentielles pour son accueil et peut-être transmis aux éducatrices et éducateurs remplaçants ;
- calculer le revenu déterminant du ménage, utilisé pour établir la facturation des prestations d'accueil ;
- contrôler les revenus de l'année civile précédentes et établir le décompte des différentes factures payées ;
- permettre la transmission encadrée d'informations entre les structures d'accueil du Réseau-L et les services de l'administration communale, qui en ont besoin pour accomplir leurs missions légales (par exemple le Service de facturation et Contentieux et impôts).

4. Quelles bases juridiques servent au traitement de vos données ?



Le traitement de vos données personnelles s'appuie sur plusieurs bases légales, qui sont listées en annexe de cette notice.

Ces textes définissent de manière précise comment vos données peuvent être collectées, utilisées et transmises.

5. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Nous conservons vos données personnelles uniquement pendant le temps nécessaire pour atteindre les buts pour lesquels elles ont été collectées, ou lorsque la loi nous oblige à les garder plus longtemps.

La durée de conservation dépend du type de document. Lorsque nous n'avons plus d'obligation légale de conserver vos données, nous les supprimons régulièrement, dans la mesure où cela est techniquement possible.

Dans certains cas, nous pouvons être amenés à conserver certaines données plus longtemps pour protéger les intérêts du Réseau-L.

6. A qui communiquons-nous vos données personnelles ?

Dans le cadre de notre activité, vos données ne sont transmises qu'aux services qui en ont besoin pour gérer votre dossier et assurer le suivi de l'accueil.

Selon la situation, et toujours dans les limites prévues par la loi, vos données peuvent être transmises aux destinataires suivants :

- Services de la Ville de Lausanne notamment le Bureau de détermination des revenus (BDR), le Bureau d'information aux parents (BIP), le Contentieux et impôts, l'Unité juridique et la Commission de résiliation de contrats (CREC), lorsque cela est nécessaire ;
- Structures d'accueil affiliées au Réseau-L, en cas de changement de structure ou de déménagement ;
- Services d'urgences médicales, si la situation l'exige ;
- Office des poursuites et faillite, dans le cadre d'une procédure de recouvrement ;
- Tribunaux ou autorités de surveillance, lorsque la loi nous oblige à transmettre certaines informations.

Dans certains cas, des prestataires externes peuvent intervenir pour fournir des services. Si des données doivent être transférées à l'étranger, cela se fait uniquement vers des pays offrant un niveau de protection des données reconnu comme adéquat par le Conseil fédéral.

7. Comment protégeons-nous vos données ?

Nous mettons en place des mesures techniques, organisationnelles et juridiques pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données, en tenant compte de leur sensibilité.

Nous prenons les mesures nécessaires pour éviter toute perte, utilisation abusive, accès non autorisés, transmission ou modification indésirable.



Parmi les mesures de sécurité utilisées, on trouve par exemple des pare-feux, le cryptage des données, des restrictions d'accès physiques et techniques ainsi que des sauvegardes régulières.

8. Quels sont vos droits relatifs à la protection de vos données ?

Vous disposez des droits suivants :

- accéder à vos données et en recevoir une copie ;
- demander la correction ou la mise à jour de vos données ;
- demander la suppression de vos données, sauf si la loi nous oblige à les conserver ;
- demander la limitation du traitement de vos données ;
- vous opposez à certains traitements, sauf en cas d'obligation légale.

Si nous traitons vos données sur la base de votre consentement, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Cependant, d'autres bases légales peuvent parfois nous autoriser à continuer de traiter certaines. Le retrait du consentement ne remet pas en question la légalité des traitements réalisés avant ce retrait.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la structure d'accueil fréquentée par votre enfant ou la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (coordonnées indiquées ci-dessus).

9. Mise à jour de cette notice

Cette notice a été modifiée pour la dernière fois le 1^{er} novembre 2025

10. Disponibilité

Cette notice fait partie des annexes du règlement du Réseau-L. Elle est disponible sur la [page Internet](#) du Réseau-L, accessible depuis le site de la Ville de Lausanne.

La version en vigueur est toujours celle publiée sur la page du Réseau-L.



Annexe1

Liste des bases légales pour le traitement de vos données personnelles

Transversales :

- Loi sur le contrôle des habitants (LCH) et ses règlements d'application ;
- Loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD) et son règlement d'application ;
- Code civil suisse (CCS) (notamment pour l'état civil) ;
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et ses ordonnances (OASA, LAsi) ;

Relatives à l'accueil de jour des enfants :

- Ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE)
- Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- Règlement d'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (RLAJE)
- Loi sur le subventionnement (LSubv)
- Loi sur la Procédure administrative (LPA-VD)
- Directives cantonales pour l'accueil collectif préscolaire des enfants à la journée et leurs référentiels de compétences,
- Directives cantonales pour l'accueil collectif préscolaire des enfants à la demi-journée dans les jardins d'enfants et les haltes-jeux et leurs référentiels de compétences,
- Directives cantonales pour l'accueil collectif parascolaire primaire des enfants et leurs référentiels de compétences ;
- Directives pour l'accueil familial et leurs référentiels de compétences ;

Relatives aux différents types de revenus et assurances sociales :

- Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)
- Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)
- Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP)
- Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI)
- Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG)
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
- Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC)
- Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr)
- Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)
- Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV)
- Règlement d'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (RLASV)
- Loi vaudoise sur les prestations complémentaires pour familles et la rente-pont (LPCFam)
- Règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires pour familles et la rente-pont (RLPCFam)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC-AVS/AI)
- Loi sur les bourses d'études et d'apprentissage (LBours)

- Règlement d'application de la loi sur les bourses d'études et d'apprentissage (RLBours)
- Loi sur l'imposition des personnes physiques (LI)
- Loi sur l'aide aux requérants d'asile et aux personnes à protéger (LARA)
- Directives et règlements internes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)